

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 24 FÉVRIER 2016

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 24 février 2016 à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon (par téléphone), Guy Gagnon, Paolo Galati (par téléphone), Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin (par téléphone), Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, commissaires; Pamala Cripton, Sergio Di Marco et Angela Martorana, commissaires-parents; et Frédéric Greschner, directeur général par intérim.

Sont également présents : René Brisson, directeur général adjoint; Gaëlle Absolonne, directrice générale adjointe par intérim; Johanne Brabant, secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Richard Blondin, directeur du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; Stephanie Krenn, directrice des Services complémentaires; Anne-Marie Lavoie, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 32

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-160224-CA-0065

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2016/02/24-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CC-160224-CA-0066

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 16 décembre 2015, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

CC-160224-CA-0067

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 3 février 2016, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi
ABSTENTIONS :	Peter MacLaurin

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 *Rapport de la présidente :*

La présidente présente son rapport mensuel en soulignant ce qui suit :

- des remerciements ont été adressés à tous les commissaires pour avoir réussi, à l'aide des diverses présentations dans les écoles, à faire passer le message aux acteurs concernant le projet de loi 86;
- la commission scolaire a transmis ses meilleurs vœux à Pierre Moreau, qui a dû renoncer à ses fonctions comme ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour des raisons de santé. Sébastien Proulx a été nommé pour le remplacer;
- il est souhaité que l'arrivée de ce nouveau ministre ouvrira la voie à un véritable dialogue, surtout en ce qui a trait au projet de loi 86;
- un chèque a été reçu de la Ville de Laval concernant tous les projets conjoints AVEC;
- elle a participé, en tant que conférencière principale, au congrès de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO) à Toronto;
- elle a assisté à une rencontre à Montréal de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCCS); le groupe a exprimé tout son soutien concernant l'opposition au projet de loi 86;
- elle a signé l'entente de principe de toutes les conventions collectives et a transmis ses remerciements à tous les syndicats pour avoir mené des négociations de bonne foi.

4.2 *Rapport du directeur général par intérim :*

Le directeur général par intérim présente son rapport mensuel en soulignant ce qui suit :

- l'embauche de Stephanie Krenn comme directrice des Services complémentaires;
- l'embauche de Richard Blondin comme directeur du Service des ressources financières;
- les communications concernant le projet Thaïlande sont bonnes et une rencontre est prévue après la relâche scolaire du printemps;
- le programme d'échange avec la Thaïlande qui devait se tenir à l'été aura plutôt lieu à l'automne;
- dans le cadre de la Semaine des enseignantes et des enseignants, des vidéos quotidiennes ont été produites et envoyées à tous les enseignants les remerciant pour tout ce qu'ils font pour nos élèves;
- les initiatives entreprises dans certaines écoles;
- les félicitations adressées à Christina Cichon, la directrice de l'école secondaire Phoenix Alternative, qui a été proposée pour le prix « Canada's Outstanding Principals » par ses employés.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 *Recrutement et embauche d'une direction générale :*

La présidente précise que le conseil des commissaires souhaite assurer l'équité lors de ses réunions en donnant aux commissaires-parents le droit de vote sur les résolutions, malgré l'absence d'une disposition à cet égard dans la Loi sur l'instruction publique. En tant qu'innovateur, le conseil désire mettre en place des changements positifs et habiliter les parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. En conséquence, relativement aux résolutions du conseil, les procès-verbaux de la commission scolaire devront dorénavant refléter la position des commissaires-parents représentant les élèves des niveaux primaire et secondaire et les élèves ayant des besoins particuliers.

Exigences

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite enclencher le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale;

ATTENDU QUE, conformément à la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit établir, par résolution, les exigences particulières du poste de direction générale;

ATTENDU QUE, conformément à ladite politique, le conseil des commissaires doit d'abord consulter le comité administratif, conformément à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, ainsi que les syndicats et associations de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur les exigences particulières du poste de direction générale;

ATTENDU QUE la période de consultation sur la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, y compris les exigences comprises à l'annexe 1, s'est terminée le 11 octobre 2012 et que les commentaires reçus par le conseil des commissaires ont été étudiés et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les critères contenus au document SWLSB-2016/02/24-CA-002 comme étant les critères particuliers pour le poste de direction générale.

QUE le poste de direction générale soit affiché à l'interne ou à l'externe, ou les deux à la fois, comme suit :

- *par invitation par courriel seulement;*
- *sur le site Web de la commission scolaire;*
- *à l'aide des outils du réseau de l'éducation;*
- *dans les journaux provinciaux ou nationaux; et/ou*
- *par tout autre moyen approprié.*

ET QUE le directeur du Service des ressources humaines soit chargé d'afficher ce poste du ____ au ____.

Le Conseil entame des discussions sur les dates d'affichage du poste de direction générale et propose que la période d'affichage soit du 25 février au 29 mars 2016. La commissaire Pehi accepte ces dates.

Les commissaires-parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutiennent la résolution suivante :

CC-160224-CA-0068

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite enclencher le processus de recrutement et d'embauche d'une direction générale;

ATTENDU QUE, conformément à la politique n° 2012-CA-21 Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, le conseil des commissaires doit établir, par résolution, les exigences particulières du poste de direction générale;

ATTENDU QUE, conformément à ladite politique, le conseil des commissaires doit d'abord consulter le comité administratif, conformément à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, ainsi que les syndicats et associations de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur les exigences particulières du poste de direction générale;

ATTENDU QUE la période de consultation sur la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint, incluant les exigences comprises à l'annexe 1, s'est terminée le 11 octobre 2012 et que la rétroaction reçue a été analysée et prise en considération par le conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que les critères contenus au document SWLSB-2016/02/24-CA-002 forment les critères particuliers pour le poste de direction générale.

QUE le poste de direction générale soit affiché à l'interne ou à l'externe, ou les deux à la fois, comme suit :

3089

- Par invitation par courriel seulement;
- Sur le site Web de la commission scolaire;
- À l'aide des outils du réseau de l'éducation;
- Dans les journaux provinciaux ou nationaux; et/ou
- Par tout autre moyen approprié.

ET QUE le directeur du Service des ressources humaines soit mandaté d'afficher ce poste du 25 février au 29 mars 2016.

Adopté à l'unanimité

Sélection et mandat – soutien externe

Le président informe le conseil que les commissaires ont recommandé l'engagement de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme soutien externe pour le recrutement et l'embauche d'une direction générale.

En réponse aux questions concernant le coût du soutien externe, la présidente informe le conseil que :

- le budget pour ce processus est établi à 20 000 \$, ce qui comprend une provision pour les dépenses imprévues;
- l'objectif est de limiter les coûts à 10 000 \$ dans le cadre de ce processus;
- le budget est basé sur le coût des recrutements et des embauches dans le passé;
- un chiffré des dépenses effectuées jusqu'à ce jour dans le cadre de ce processus sera fourni aux commissaires.

Les commissaires-parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutiennent la résolution suivante :

CC-160224-CA-0069

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-160203-CA-0059 par laquelle il choisit de mener lui-même une partie du processus et d'engager un soutien externe pour le recrutement et l'embauche d'une direction générale, conformément à l'article 4.1, paragraphe 4.1.1.2 de la politique n° 2012-CA-21 : Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint;

ATTENDU QUE l'article 4.1.4 de ladite politique stipule que « si le conseil choisit la méthode prévue au paragraphe 4.1.1.2, il détermine par résolution les rôles et responsabilités du conseil des commissaires et du soutien externe »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de **Raymond Chabot Grant Thornton**.

QUE le mandat se définisse comme suit :

- A. Accompagner le conseil des commissaires tout au long du processus comme les commissaires le jugent approprié;
- B. Appuyer le conseil des commissaires pour la préparation des questions d'entrevue;
- C. Appuyer au besoin le conseil des commissaires pour l'étude des candidatures tout au long du processus.

QUE le budget pour ces services n'excède pas 20 000 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

6.1 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES

6.1.1 *Lignes internes de conduite – Gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction :*

Le commissaire Guy Gagnon informe le conseil qu’il reconnaît un besoin pour des lignes internes de conduite, mais qu’il votera contre cette résolution parce que les commissaires ne font plus partie du processus de sélection. Les commissaires sont la voix de la collectivité et leur voix doit être entendue dans ce processus.

En réponse à la question du vice-président, le directeur du Service des ressources matérielles note que ces lignes internes de conduite ont été établies selon une directive du Conseil du trésor et qu’il y aura des sanctions si cette directive n’est pas respectée

Il note également que ces lignes de conduite sont aux fins de pratique interne et n’ont pas d’incidence sur les règlements. L’exclusion des commissaires du processus de sélection des professionnels a été confirmée par le règlement adopté en 2015. Les commissaires ne sont pas exclus de ce processus puisque les contrats sont accordés par le conseil ou le comité exécutif.

Les commissaires-parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutiennent la résolution suivante :

CC-160224-CA-0070

ATTENDU QUE la Directive concernant la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics a été adoptée par le Conseil du trésor le 1^{er} août 2015;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 24 de ladite directive, tous les organismes publics doivent adopter, avant le 1^{er} février 2016, les lignes internes de conduite pour la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics afin d’assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels;

ATTENDU QUE le modèle fourni par le Conseil du trésor à cette fin a été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les lignes internes de conduite pour la gestion des contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR :	Robert Dixon, Dean Dugas, Paolo Galati, Vicky Kalitzi, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi
VOIX CONTRE :	Guy Gagnon

6.2 RESSOURCES MATÉRIELLES

6.2.1 *Rectificatifs de commande – Mesure spéciale – Annexe de l’école Saint-Paul :*

Le directeur du Service des ressources matérielles note que ces rectificatifs de commande couvrent tous les aspects du travail à entreprendre pour décontaminer le sol. Le budget de ce projet est toujours respecté.

Les commissaires-parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutiennent la résolution suivante :

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150325-MR-0142 octroyant le contrat du projet de réfection (dans le cadre des mesures spéciales du gouvernement du Québec) de l'annexe de l'école primaire Saint-Paul à Construction Eiffel inc. au coût total de 447 700,00 \$, avant les taxes (514 743,08 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151104-MR-0020 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 36 330,72 \$, avant les taxes (41 771,25 \$, toutes taxes comprises) et faisant passer le coût du projet à 484 030,72 \$, avant les taxes (556 514,32 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-151216-MR-0051 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 66 925,66 \$, avant les taxes (76 947,77 \$, toutes taxes comprises) et faisant passer le coût du projet à 550 956,38 \$, avant les taxes (633 462,10 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE d'autres rectificatifs de commande totalisant 293 892,59 \$, avant les taxes (337 903,31 \$, toutes taxes comprises), ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 293 892,59 \$, avant les taxes (337 903,31 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 844 848,97 \$, avant les taxes (971 365,10 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, les directeurs généraux adjoints soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.3 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

6.3.1 Achat d'ordinateurs portables – Mesure 50730 :

Le directeur du Service des technologies de l'information informe le conseil que cet achat est le dernier achat d'ordinateurs portables pour les enseignants dans le cadre de la mesure « L'École 2.0 : la classe branchée », une mesure qui a permis l'achat de 900 portables au cours des 5 dernières années.

Le conseil entame des discussions et le directeur du Service des technologies de l'information répond aux questions et aux préoccupations suivantes au sujet des ordinateurs portables :

- ils doivent être de marque Dell;
- il ne doit pas s'agir d'ordinateurs portables remis à neuf;
- ils sont la propriété de l'école et sont prêtés aux enseignants;
- le coût d'achat dépasse le budget, mais la remise de taxes compense ce dépassement;
- l'achat comprend tous les logiciels.

Les commissaires-parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutiennent la résolution suivante :

CC-160224-IT-0072

ATTENDU QUE le gouvernement a mis en place une mesure visant à fournir un ordinateur portable à chaque enseignant de la formation générale des jeunes;

ATTENDU QUE, pour chaque commission scolaire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a établi une allocation et a déterminé un nombre minimum d'ordinateurs portables pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE l'allocation octroyée à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2015-2016 s'élève à environ 275 000 \$;

ATTENDU QUE, pour être admissible à l'allocation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), la commission scolaire doit faire l'acquisition des ordinateurs portables dans le cadre d'un achat regroupé auprès du CCSR (Centre collégial de services regroupés);

ATTENDU QUE le processus de soumission a été mené à terme et publié;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Pamala Cipton que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'achat de 275 ordinateurs portables de la firme **IT2go Solutions inc.**, conformément au cahier des charges (SAR130-2014), au coût total de 253 627,00 \$ avant les taxes (291 607,64 \$, toutes taxes comprises).

Adopté à l'unanimité

6.4 SERVICES ÉDUCATIFS

6.4.1 Politique – Évaluation des apprentissages :

La directrice des Services éducatifs présente la politique révisée sur l'évaluation des apprentissages et signale au conseil que le comité de politiques pédagogiques a procédé à une étude des modifications et que le document comprend le nouveau bulletin scolaire. Elle signale également au conseil que le niveau de langue est plus simple et que les pratiques de la commission scolaire y ont été intégrées.

En réponse aux questions et aux préoccupations, la directrice des Services éducatifs apporte les précisions suivantes :

- le document reflète les divers changements effectués par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), dont le bulletin scolaire normalisé, qui représente le changement majeur;
- plusieurs changements effectués par le MEESR pour l'évaluation des apprentissages sont déjà en place, mais la commission scolaire n'a pas encore ajusté sa politique.

Les commissaires-parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutiennent la résolution suivante :

CC-160224-ED-0073

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a apporté des modifications au Régime pédagogique et à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3);

ATTENDU la nécessité d'actualiser la politique n° 1999-ED-05 : Évaluation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires pour prendre en compte les lois actuelles qui guident les pratiques d'évaluation;

3093

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications apportées à la politique n° 1999-ED-05 : Évaluation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires.

ET QUE cette politique fasse l'objet d'une consultation du 25 février au 11 avril 2016 auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL).

Adopté à l'unanimité

La présidente souhaite la bienvenue à Stephanie Krenn, la directrice des Services complémentaires, et à Richard Blondin, le directeur du Service des ressources financières :

6.5 RESSOURCES FINANCIÈRES

6.5.1 Processus d'élaboration du budget 2016-2017 :

Le directeur du Service des ressources financières a informé le conseil que le processus pour l'établissement du budget 2016-2017 est le même que celui de 2015-2016 et que le sondage se fera encore une fois à l'aide de SurveyMonkey.

La présidente demande au conseil d'inclure le comité de parents dans le processus de consultation.

Les commissaires-parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soutiennent la résolution suivante :

CC-160224-FR-0074

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entreprend le processus pour l'établissement de son budget pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de son budget;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un projet de « processus budgétaire 2016-2017 »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le « processus budgétaire 2016-2017 », tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2016/02/24-FR-01.

ET QUE la consultation commence le 25 février 2016 et se termine le 11 avril 2016.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier :

Les commissaires Paolo Galati et Ailsa Pehi présentent une mise à jour concernant les activités de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier en notant que :

- la loterie est en cours, qu'il y a encore beaucoup de billets disponibles et que le tirage aura lieu au Festival du homard en juin 2016;
- les auditions pour Les étoiles Laurier commenceront sous peu;
- la participation des élèves devant passer des auditions à la recommandation de leur école primaire ou secondaire a été approuvée par le directeur de leur école;
- le Laurier gala et Les étoiles Laurier auront lieu le 26 mai 2016.

7.2 Rapport des commissaires-parents :

Le commissaire-parent Sergio Di Marco informe le conseil que le comité de parents a longuement discuté du projet de loi 86 à la réunion du 4 février 2016 et qu'une résolution rejetant le projet de loi avait été adoptée. Il fait également la mention que la plupart des conseils d'établissement ont aussi adopté des résolutions rejetant le projet de loi 86.

La commissaire-parent Angela Martorana rappelle au conseil que les écoles secondaires Lake of Two Mountains et Laval Senior participeront à la compétition de robotique les 25, 26 et 27 février 2016 et qu'il aurait lieu de souligner les efforts de ces élèves et ces enseignants.

7.3 Rapport de l'ACSAQ :

Ce rapport fait l'objet d'une discussion au point 4.1.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention sur la correspondance comprise au fichier de la séance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question.

En réponse à une question du commissaire Paolo Galati, la présidente informe le conseil qu'à l'heure actuelle la Loi sur l'instruction publique ne permet pas aux commissaires-parents d'avoir droit de vote au conseil des commissaires et au comité exécutif.

11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 29

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 2016-04-27

Johanne Brabant, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente